

Questions fréquentes sur l'AMP et la COVID-19

Table des matières

Risques de la COVID-19 pour la santé (homme, femme, grossesse, nouveau-né)	4
.....	4
Quels sont les risques pour la femme en cas de COVID-19 pendant l'AMP ?	4
Qui est concerné par un risque de forme grave de COVID-19 ?	4
Quels sont les risques en cas de COVID-19 pendant la grossesse, pour la mère et pour le bébé ?	4
Prendre soin de soi en cours d'AMP en période COVID-19	5
Comment faire pour limiter au maximum le risque d'être atteint de la COVID-19 ?	5
Quels sont les conseils pour une bonne prise en charge médicale ?	5
Je trouve la période très stressante, vers qui me tourner pour m'aider ?	5
La COVID-19 a modifié les pratiques en AMP	5
Y a-t-il un risque qu'une stimulation ovarienne soit arrêtée ?	5
Quel est le délai à respecter avant une tentative d'AMP en cas de COVID-19 ?	6
Pourquoi annuler / décaler une AMP en cas de COVID-19 confirmée?	6
Pourquoi annuler / décaler une AMP en cas de contact avec une personne ayant la COVID-19 ?	6
Peut-on faire aujourd'hui un transfert avec des embryons qui ont été congelés à une période où on ne savait pas si l'on était positif pour la COVID-19 ?	6
La COVID-19 a modifié le fonctionnement des centres d'AMP	7
Le centre risque-t-il de suspendre ses activités à nouveau ?	7
Si le centre a suspendu ses activités, peut-on aller dans un autre centre d'AMP (public ou privé) ?	7
Pourquoi certains centres voient-ils leur liste d'attente pour une AMP s'allonger ?	7
Qu'est-ce qui change pour les professionnels des centres d'AMP en période épidémique ?	7
.....	7
Comment le centre s'organise-t-il pour limiter la transmission de la COVID-19 ?	8
L'AMP avec don de gamètes ou d'embryons est-elle possible dans la période actuelle ?	8
Trouver de l'information scientifique sur la COVID-19 & l'AMP	8
Où obtenir des informations scientifiques sur la COVID-19 en AMP ?	8
Le virus de la COVID-19 peut-il se transmettre par voie sexuelle ou par les techniques d'AMP ?	9
Où trouver plus d'informations sur la COVID-19 et l'AMP ?	9
Où trouver plus d'informations sur la COVID-19 ?	9

En bref

Les informations ne révèlent pas de cas publié de transmission de la COVID-19 par voie sexuelle ni par AMP.

Il est fortement recommandé de se faire vacciner avant une AMP, en respectant un délai d'une semaine entre la 2^{ème} injection et le début des traitements ou le recueil des spermatozoïdes.

En revanche, en l'état actuel de la législation française, le recours à l'AMP ne peut être refusé à une personne ou à un couple dont l'un ou les deux membres refuserai(en)t de se soumettre à la vaccination.

Pour les personnes déjà engagées dans un processus de vaccination au moment de l'initiation de la démarche d'AMP,

- Soit, de façon préférentielle, l'AMP est temporairement décalée pour finaliser la vaccination ;
- Soit, dans les rares situations urgentes d'AMP, l'injection vaccinale est retardée.

La maladie COVID-19 est **plus sévère chez les femmes enceintes** que chez les femmes non enceintes, en particulier lorsque l'infection survient en fin de grossesse. Les complications de fin de grossesse, telles que la prématurité et l'hypertension artérielle, sont plus fréquentes.

Le **risque de thrombose**, qui est augmenté par la stimulation liée à l'AMP, en cas d'hyperstimulation ovarienne et par la grossesse elle-même, est aussi accru, indépendamment, par la COVID-19 dans ses formes symptomatiques. Il est aggravé si plusieurs de ces facteurs sont associés chez la femme mais des modalités de prévention existent.

On ne connaît pas encore les conséquences de la COVID-19 au 1^{er} trimestre de la grossesse sur la femme et le fœtus.

Certaines personnes sont plus à risque de forme grave de COVID-19, avant ou pendant la grossesse, notamment celles atteintes des maladies suivantes : **l'obésité, le diabète non équilibré et l'hypertension artérielle.**

Risques de la COVID-19 pour la santé (homme, femme, grossesse, nouveau-né)

Quels sont les risques pour la femme en cas de COVID-19 pendant l'AMP ?

Contracter une forme symptomatique de COVID-19 augmente le risque de survenue de **thrombose (phlébite, embolie pulmonaire)**. Le risque de thrombose est aussi augmenté en cas de :

- stimulation hormonale par injections pour une fécondation *in vitro* (FIV)
 - traitement hormonal par estrogènes per os (comprimés)
 - grossesse, d'autant plus si celle-ci a été obtenue par fécondation *in vitro* et transfert d'embryon frais
- Au total, si vous associez plusieurs des situations citées ci-dessus, **le risque de thrombose est d'autant plus élevé.**
- Des traitements préventifs existent.

Qui est concerné par un risque de forme grave de COVID-19 ?

Certaines personnes sont plus à risque de contracter une forme grave de COVID-19, avant ou pendant la grossesse, notamment celles ayant des maladies telles que **l'obésité, le diabète non équilibré et l'hypertension artérielle.**

Quels sont les risques en cas de COVID-19 pendant la grossesse, pour la mère et pour le bébé ?

La maladie COVID-19 est **plus sévère chez les femmes enceintes** que chez les femmes non enceintes (que la conception ait été naturelle ou par AMP).

→ Au 1^{er} trimestre de la grossesse

On ne sait pas si le virus de la COVID-19 peut avoir un effet particulier et délétère sur la grossesse débutante (au 1^{er} trimestre). Cependant, **on sait qu'une infection sévère, quelle qu'en soit la cause, peut être responsable de fausses-couches, voire de malformations fœtales (à cause principalement de la forte fièvre)**. C'est pourquoi, il est recommandé de ne pas réaliser d'insémination ni de transfert d'embryon en cas de COVID-19 ou de risque de la contracter. Par ailleurs, il y a plus de risques de faire une thrombose (phlébite et embolie pulmonaire), même en l'absence d'antécédent.

→ Aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de la grossesse

En fin de grossesse :

- Pour l'enfant : on relève plus de prématurité et d'hospitalisation en service de réanimation
- Pour la mère : on relève plus de passage en service de réanimation, plus d'hypertension artérielle, de pré éclampsie, d'hémorragie et de césarienne

Prendre soin de soi en cours d'AMP en période COVID-19

Comment faire pour limiter au maximum le risque d'être atteint de la COVID-19 ?

- Se protéger d'une contamination en respectant scrupuleusement les mesures barrières. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#cprotection>
- Se faire vacciner en amont de la prise en charge en AMP

Quels sont les conseils pour une bonne prise en charge médicale ?

- **Démarrer l'AMP une semaine après la 2^{ème} injection vaccinale**
 - La vaccination réduit considérablement le risque d'annuler la procédure en raison d'une infection à la COVID-19.
 - La vaccination protège les femmes enceintes, qui sont plus à risque.
 - Le délai d'une semaine est prévu pour éviter les effets indésirables du vaccin pendant l'AMP.
- Signer un **consentement** à réaliser une AMP en période d'épidémie de COVID-19.
- Informer très précisément l'équipe médicale sur tous vos **antécédents médicaux**
- Ne prendre aucun traitement sans avoir prévenu l'équipe du centre d'AMP (attention aux médicaments vendus sur internet, huiles essentielles, chloroquine, etc.).

Je trouve la période très stressante, vers qui me tourner pour m'aider ?

Votre centre d'AMP, ses équipes médicales et ses psychologues sont à vos côtés pour vous informer, vous accompagner et vous aider dans la réalisation de votre projet parental. Vous pouvez aussi joindre les associations de patients de l'AMP qui pourront contribuer à vous accompagner dans ces moments.

La COVID-19 a modifié les pratiques en AMP

Y a-t-il un risque qu'une stimulation ovarienne soit arrêtée ?

- Oui, si vous avez contracté la COVID-19.
- Oui, si vous avez été en contact, au cours des 7 derniers jours, avec une personne qui avait la COVID-19 car vous pourriez, vous aussi, avoir la maladie, même si vous êtes vaccinée.

Dans les deux cas, informez tout de suite l'équipe médicale qui vous suit afin qu'elle adapte, selon les recommandations en vigueur, le calendrier des stimulations.

Quel est le délai à respecter avant une tentative d'AMP en cas de COVID-19 ?

- 7 jours en cas de contact à risque pour l'un des membres du couple
- 15 jours si madame a eu une forme non sévère
- 15 jours si monsieur a eu une forme peu sévère ou asymptomatique et sans fièvre
- 3 mois si monsieur a eu de la fièvre
- 3 mois si l'un des membres du couple a eu une forme sévère de COVID-19

Pourquoi annuler / décaler une AMP en cas de COVID-19 confirmée?

1- Pour votre santé

- ➔ Voir la rubrique « Quels sont les risques pour la femme en cas de COVID-19 pendant l'AMP ? »

2- Pour le bon déroulement de la grossesse

- ➔ Voir la rubrique « Quels sont les risques en cas de COVID-19 pendant la grossesse, pour la mère et pour le bébé ? »

3- Pour les autres

Rester confiné(e) permet de stopper la chaîne de transmission du virus.

Transmettre la COVID-19 aux membres de l'équipe médicale d'AMP aurait pour conséquence une réduction, voire un arrêt, des activités.

- ➔ Voir la rubrique « Le centre risque-t-il de suspendre ses activités à nouveau ? »

Pourquoi annuler / décaler une AMP en cas de contact avec une personne ayant la COVID-19 ?

1- Pour votre sécurité

Si vous déclariez vous aussi une maladie COVID-19, alors des risques existeraient pour votre santé.

- ➔ Voir la rubrique « Quels sont les risques pour la femme en cas de COVID-19 pendant l'AMP ? »

2- Pour celle des autres

Rester confiné(e) permet de stopper la chaîne de transmission du virus.

Transmettre la COVID-19 aux membres de l'équipe médicale d'AMP aurait pour conséquence une réduction, voire un arrêt, des activités.

- ➔ Voir la rubrique « Le centre risque-t-il de suspendre ses activités à nouveau ? »

Peut-on faire aujourd'hui un transfert avec des embryons qui ont été congelés à une période où on ne savait pas si l'on était positif pour la COVID-19 ?

Oui, les embryons peuvent être utilisés, même si on ne connaît pas son statut personnel vis-à-vis de la maladie COVID-19 à l'époque de la congélation, car il n'y a pas de risque de transmission de cette façon.

La COVID-19 a modifié le fonctionnement des centres d'AMP

Le centre risque-t-il de suspendre ses activités à nouveau ?

C'est une possibilité, au même titre que la plupart des activités médicales, en cas :

- de nouvelle vague pandémique responsable d'une surcharge des activités hospitalières,
- de contamination d'un grand nombre de personnels du centre d'AMP,
- d'affectation d'un grand nombre de personnels du centre d'AMP à d'autres unités en raison de la COVID-19.

Ces arrêts seront décidés localement, par les professionnels et leurs directions d'établissement, tout en restant vigilant aux situations d'urgence de prise en charge en AMP.

Si le centre a suspendu ses activités, peut-on aller dans un autre centre d'AMP (public ou privé) ?

C'est votre médecin référent, dans votre centre d'AMP, qui vous orientera vers un autre centre, le cas échéant.

Si un centre est contraint d'arrêter ses activités d'AMP (voir la rubrique « Le centre risque-t-il de suspendre ses activités à nouveau ? »), votre prise en charge par un autre centre sera possible, sous certaines conditions :

- Des accords de coopération ont été passés entre les deux établissements au préalable
- Le nouveau centre doit être en capacité d'accueillir de nouveaux patients
- Le dossier médical est transmis de médecin d'AMP à médecin d'AMP

Du fait des contraintes en termes de volume d'activité observées sur tout le territoire, les centres d'AMP porteront une attention particulière aux personnes en situation de :

- stimulation en cours
- préservation urgente de la fertilité (cas des personnes présentant un cancer)

Pourquoi certains centres voient-ils leur liste d'attente pour une AMP s'allonger ?

Un manque de moyens humains et/ou de disponibilité du plateau technique conduit certains établissements à limiter le nombre de patients pris en charge (i.e. un accès limité au bloc opératoire diminue le nombre de ponctions d'ovocytes réalisables).

Qu'est-ce qui change pour les professionnels des centres d'AMP en période épidémique ?

Les professionnels des centres d'AMP ont une forte charge de travail en période d'épidémie de COVID-19. Ils répondent

- ➔ aux demandes des patients, dans un contexte très particulier et qui dure,
 - où les délais d'attente, parfois longs, sont source d'inquiétude pour les patients
 - où les conditions d'accueil sont contraintes
- ➔ aux recommandations liées à la situation épidémique émanant à la fois de leur établissement et des institutions de santé nationales et régionales

- aux besoins de l'établissement pour renforcer les effectifs en personnel des unités de prise en charge de COVID-19 (particulièrement les biologistes, techniciens, laboratoires et anesthésistes)

Ces changements de pratiques médicales engendrent un surcroît de travail et une réorganisation fréquente qui requièrent une bonne compréhension de la part des patients.

Comment le centre s'organise-t-il pour limiter la transmission de la COVID-19 ?

- En privilégiant la téléconsultation quand cela est possible.
- En mettant en place des mesures barrières et des précautions :
 - port du masque par tous,
 - questionnaires de recherche de symptômes pour les soignants et les patients.

L'AMP avec don de gamètes ou d'embryons est-elle possible dans la période actuelle ?

- Oui. Toute AMP qui utilise des ovocytes, des spermatozoïdes ou des embryons congelés est possible.
- La réalisation des ponctions d'ovocytes et des recueils de spermatozoïdes en vue d'un don est possible si les moyens humains et matériels sont réunis dans l'établissement.
- Les donneurs et les donneuses sont fortement incités à se faire vacciner avant le don.

Trouver de l'information scientifique sur la COVID-19 & l'AMP

Où obtenir des informations scientifiques sur la COVID-19 en AMP ?

Les données scientifiques sur les conséquences du virus sur la fertilité des femmes et des hommes, sur la grossesse et sur l'AMP sont encore **rares et incomplètes**. Avant d'avoir des informations fiables et complètes sur l'impact éventuel de la COVID-19, il faudra attendre plusieurs mois, le temps que :

- les AMP soient réalisées
- les grossesses soient menées à terme et les enfants nés
- les études soient réalisées et publiées, en grand nombre.

- Une veille bibliographique est disponible et téléchargeable sur https://www.procreation-medicale.fr/app/uploads/3/2020/10/061020-Veille_scientifique_AMP.pdf

Le virus de la COVID-19 peut-il se transmettre par voie sexuelle ou par les techniques d'AMP ?

À ce jour, aucun cas de transmission sexuelle de la COVID-19 ou de transmission lors d'une AMP n'a été signalé.

→ Pour plus d'informations, lire la veille bibliographique sur https://www.procreation-medicale.fr/app/uploads/3/2020/10/061020-Veille_scientifique_AMP.pdf

Où trouver plus d'informations sur la COVID-19 et l'AMP ?

→ <https://www.procreation-medicale.fr/reprise-de-lactivite-dassistance-medicale-a-la-procreation-amp/>

Où trouver plus d'informations sur la COVID-19 ?

→ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>